



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT ET MOBILITE**  
Direction-adjointe Foncier et Administratif  
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie DUMOULIN  
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.62.24  
Fax : 03.44.06.64.51

Beauvais, le **28 AVR. 2016**

**Objet** : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
de HODENC-L'EVEQUE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 1 février 2016, reçue le 3 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de HODENC-L'EVEQUE, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

*Document de référence :*

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1) ROUTES DEPARTEMENTALES**

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n<sup>os</sup> 2 et 504.

*1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

*1.2 Classement des RD :*

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 4 mars 2016 :

La RD 2 est classée route de 3<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne) ;

La RD 504 est classée route de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

### *1.3 Comptages de trafic*

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

Sur la RD 2, au PR 5.500, de 2.082 véhicules dont 1,6 % de poids lourds, en janvier 2015 ;

Sur RD 504, au PR 3.700, de 594 véhicules dont 1,7 % de poids lourds, en novembre 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### *1.4 Plan d'alignement*

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur ces routes départementales.

### *1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014*

Sur la RD2, 1 accident est survenu provoquant 1 tué et 1 blessé hospitalisé.

### *1.6 Projet routier inscrit au PDMD*

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de HODENC-L'EVEQUE

## **2) TRANSPORTS**

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de HODENC-L'EVEQUE est concernée par :

- les lignes scolaires desservant le collège Anna de Noailles à NOAILLES et le regroupement pédagogique intercommunal de HODENC-L'EVEQUE, SILLY-TILLARD avec cantine et garderie à NOAILLES ;
- la ligne régulière n°35B, NOAILLES/BEAUVAIS.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

## **3) CIRCULATIONS DOUCES**

### *3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de HODENC-L'EVEQUE est traversé par les GR 126 et 225 inscrits au plan départemental de randonnée pédestre approuvé par délibération du conseil départemental en date du 18 janvier 1990.

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

### *3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :*

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## **II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### **1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).



Ainsi, le territoire de la commune de HODENC-L'EVEQUE est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de HODENC-L'EVEQUE n'est pas concernée.

## **2) LA RESSOURCE EN EAU**

### **2.1 Eau potable :**

La commune de HODENC-L'EVEQUE est alimentée par les captages du syndicat des eaux de SILLY-TILLARD, implantés sur le territoire de la même commune.

### **2.2 Assainissement :**

La commune de HODENC-L'EVEQUE dispose d'un système d'assainissement non collectif.

### **2.3 Rivière :**

La commune de HODENC-L'EVEQUE n'est membre d'aucun syndicat de rivière à qui elle aurait délégué sa compétence.

Avec la prochaine mise en place du volet « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera prochainement transférée à l'échelon communautaire, qui pourra intégrer un syndicat.

Dans le cadre de l'application du volet GEMAPI, une étude de gouvernance est envisagée sur le bassin du Thérain.

Par ailleurs, l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est envisagée.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le départ du ru Fossé Orgueil ainsi que le ru Fontaine aux Moines. Un diagnostic de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) a été réalisé sur le ru du Fossé Orgueil en 2012 et sur le Sillet en 2014.

## **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) tient à communiquer les éléments suivants à la commune de HODENC-L'EVEQUE:

### **1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.



Pour le département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié le 17 mars 2014. Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

Le conseil départemental de l'Oise a, par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015, transféré sa compétence « gestion du SDTAN-Oise et de ses évolutions » au SMOTHD. Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son conseil syndical du 24 septembre 2015.

Il est donc important que la commune de HODENC-L'EVEQUE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

## 2) ETAT DES LIEUX EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

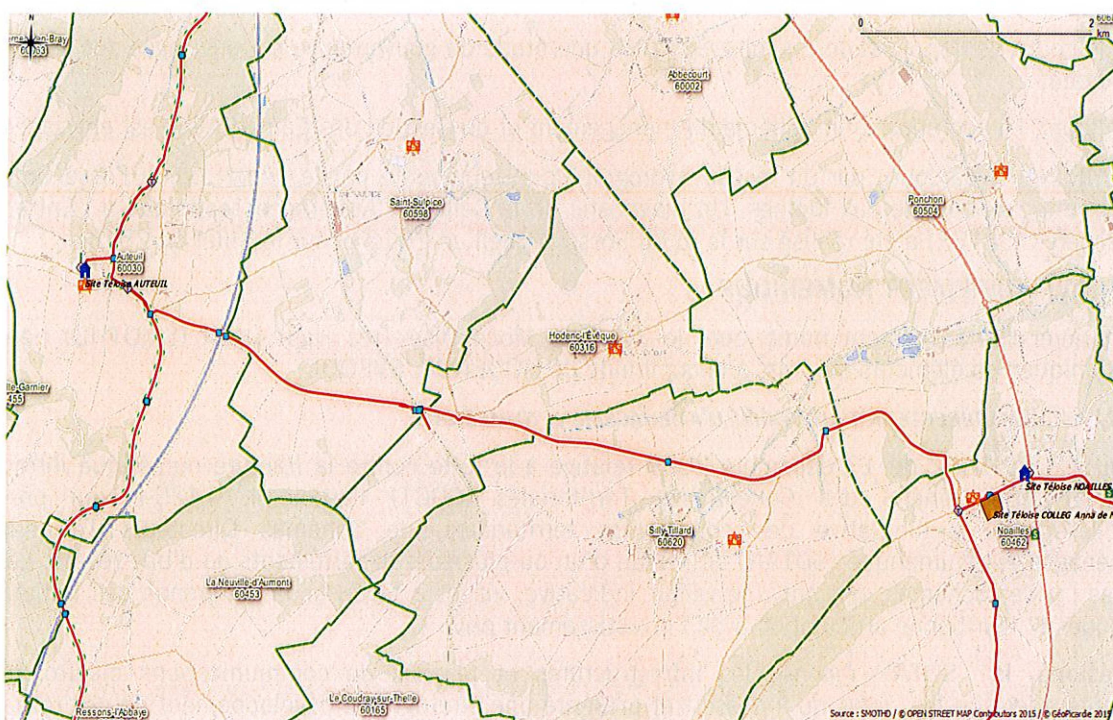
La qualité de la desserte ADSL de la commune de HODENC-L'EVEQUE ne permet pas à ses habitants d'être éligibles au triple-play (Téléphonie, Internet et Télévision).

## 3) ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE HAUT-DEBIT DE L'OISE « TELOISE »

La stratégie développée par le département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un « Réseau d'Initiative Publique (RIP) » haut débit dénommé « Teloise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui d'environ 1250 Km et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau passe à l'extrémité sud la commune de HODENC-L'EVEQUE.

### **RESEAU ET INFRASTRUCTURES TELOISE SUR HODENC-L'EVEQUE**





#### **4) RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE « OISE THD »**

Le SDTAN en vigueur a donc été transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise Numérique s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à manifestation d'intentions d'investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés SFR et Orange d'ici 2020.

La commune de HODENC-L'EVEQUE est intégrée dans le projet Oise Numérique afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH est prévu en 2017.

Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué précédemment, ce réseau sera étendu par capillarité à partir du Nœud de Raccordement Optique (NRO) R322 que le SMOTHD envisage d'implanter sur la commune proche de SAINTE-GENEVIEVE, il irriguera ensuite la commune de HODENC-L'EVEQUE.

Il est donc important que la commune de HODENC-L'EVEQUE intègre dans son PLU cette extension future du réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dès 2017.

#### **5) MUTUALISATION DES TRAVAUX**

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

#### **SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

- ✓ La commune de HODENC-L'EVEQUE devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens
  - Des nœuds de raccordement d'abonnés (NRA)
  - Des chambres
  - Des fourreaux
  - Des poteaux
  - Des locaux techniques et répartiteurs
  - Des antennes
  - Des pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants mais également pour le calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- ✓ La commune de HODENC-L'EVEQUE devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement.



- ✓ La commune de HODENC-L'EVEQUE devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).
- ✓ Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, la commune de HODENC-L'EVEQUE informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la loi. De son côté le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune de HODENC-L'EVEQUE de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de cet article.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de HODENC-L'EVEQUE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment

#### **VI. LOGEMENT**

##### **1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)**

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

##### **2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)**

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Thelle, EPCI auquel appartient la commune de HODENC-L'EVEQUE, le PDH préconise la production annuelle de 229 à 259 logements à l'horizon 2020 dont 31% de logements locatif social et 22% de logements en accession sociale.

##### **3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT**

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».



Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation,  
le Préfet,  
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait de 2 circuits PDIPR ;  
- 1 fiche descriptive ENS ;  
- 1 fiche descriptive GENS.



Handwritten scribbles and faint markings, possibly a signature or initials, located in the upper left quadrant of the page.





**Surface :** 1869

**Altitude :** 120 - 230 m

**Entité paysagère :**

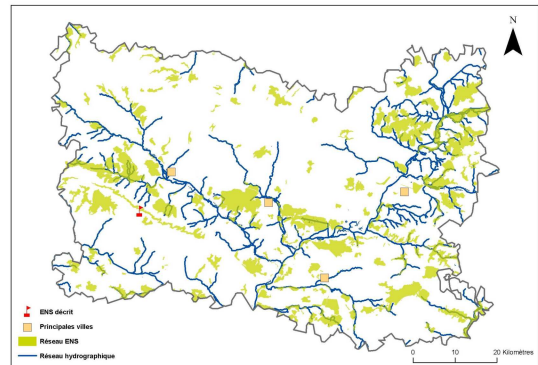
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALÉE DE

**Canton(s) concerné(s) :**

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CAUVIGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-L'ÉVÊQUE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LABOISSIÈRE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22022002 4, ZNIEFF II n°220013786.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.




### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.





 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m  






## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hêtraies du *Asperulo-Fagetum*; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (\*sites d'orchidées remarquables)\*; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*\*; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*); Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard\*

##### Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (*Actaea spicata*), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*\*) sur tous les larris ; la Chlore perlée (*Blackstonia perfoliata*), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Epière des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), en limite occidentale de son aire ; le Séséli libanotide (*Seseli libanotis*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*\*), très rare, sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), sur le même larris ; l'Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*) ; l'Orobanche grêle (*Orobanche gracilis*) ; la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

##### Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*),  
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (*Vipera berus*)  
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; le Fluoré (*Colias australis*) ; l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) ; l'Azuré bleu nacré (*Polyommatus coridon*) ; la Lucine (*Hemaris lucina*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; la Grisette (*Carcharodus alcae*) ; la Zygène de Carniole (*Zygena carniolica*) ; la Zygène de la Vesce (*Zygena viciae*) ; l'Ecaïlle chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\*  
>> Mammifères : le Grand Murin (*Myotis myotis*) - Hivernage, le Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche clivant le site en deux parties isolées.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.

En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.

Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.

Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudés.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.



### DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

### Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

### Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

### Réglementations diverses

Restrictions d'accès

### Foncier

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Berneuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Oise

3. Le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menée sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFPPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Berneuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

### Dégradation et menaces

Coupure de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DOCOB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi



